



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15921</b>	De <b>Mme Alexandra Masson</b> ( Rassemblement National - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> >accidents du travail et maladies professionne	<b>Tête d'analyse</b> >Inquiétude des sapeurs-pompiers professionnels sur les risques liés à leur santé	<b>Analyse</b> > Inquiétude des sapeurs-pompiers professionnels sur les risques liés à leur santé.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>04/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Alexandra Masson alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'inquiétude des sapeurs-pompiers professionnels des Alpes-Maritimes qui craignent pour leur santé, alors que 4 % d'entre eux seraient victimes de cancers dus aux flammes, fumées, suies, amiante et potentiellement aux polluants présents dans les retardateurs de flammes. Ces produits chimiques, invisibles et inodores, présents dans le matériel des soldats du feu pour les rendre moins inflammables, sont susceptibles d'être cancérigènes. Les sapeurs-pompiers professionnels des Alpes-Maritimes dénoncent l'absence d'un suivi médical adapté et un manque de matériel de protection. Alors que le département des Alpes-Maritimes est particulièrement touché chaque année par les feux de forêt, les sapeurs-pompiers professionnels réclament une reconnaissance de ce risque sanitaire et un accompagnement médical adapté. En conséquence, elle souhaite savoir si le Gouvernement et les services de l'État ont prévu de répondre à cette situation et aux inquiétudes des sapeurs-pompiers professionnels.